

# BROCANTE DE VILLEY-SAINT-ÉTIENNE du 27/04/2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

*date limite : 02 avril 2025*

NOM - PRÉNOM : .....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

N° DE TÉLÉPHONE : ..... EMAIL : .....

CARTE D'IDENTITÉ N° : ..... DÉLIVRÉE PAR : *préfecture du* ..... LE : .....  
-> Si PMR, n° de carte : .....(joindre la photocopie)

NOMBRE D'EMPLACEMENTS DE 5m X 10€ (1) : .....emplacements x 10€ = .....€

ADRESSE **EXACTE** DE L'EMPLACEMENT SOUHAITÉ OU À CÔTÉ DE (3) : .....

Bulletin **rempli**, **signé** et **accompagné** du règlement (chèque à l'ordre de MJC VSE), à déposer chez L. LABREVOIS au 17 rue du faubourg - 54200 VILLEY-SAINT-ÉTIENNE  
Tél : 06.95.81.89.86 ou [mjcvse@gmail.com](mailto:mjcvse@gmail.com)

## INFORMATIONS PRÉALABLES

1. L'emplacement de 5 mètres est à 10€. Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement.
2. Pour réserver un emplacement, vous devez être majeur et **ne pas mettre en vente d'objets neufs**, d'animaux, ni d'objets volés.
3. L'emplacement demandé sera attribué ou non selon votre participation en tant que bénévole à la MJC entre septembre 2024 et mars 2025, et en fonction des demandes prioritaires (bénévoles actifs, personnes porteuses de handicap, date d'inscription...).
4. **Aucun véhicule motorisé accepté** derrière les stands (PLAN VIGIPIRATE), sauf personnes titulaires d'une CMI (Carte Mobilité Inclusion) et sur présentation de celle-ci durant la journée à chaque demande d'un bénévole. **JOINDRE LA COPIE DE VOTRE CMI** au présent bulletin.
5. Emplacements disponibles : rue de Toul (après le croisement de la rue du faubourg), rue de Liverdun, rue Neuve, rue de l'Église et place de l'Abbé Manet.
6. La MJC ne compte **que des membres bénévoles qui donnent de leur temps** pour organiser au mieux cette manifestation. L'équipe se réserve le droit de **refuser** votre inscription pour l'édition 2026 **en cas de non respect** envers leur personne et/ou du règlement.
7. Le règlement de la brocante et le lieu de votre emplacement vous seront transmis la semaine précédant l'évènement.  
Si le bulletin était rempli et accompagné du règlement de l'emplacement, considérez que votre inscription est prise en compte. Le chèque de règlement sera encaissé courant avril.

**"J'ai bien pris en compte les informations contenues dans le présent bulletin"**

Date :

Signature :